



Versement du dividende de 0,23 € par action avec possibilité du paiement du dividende en actions

L'Assemblée Générale du 3 juin 2020 a voté le versement d'un dividende de 0,23 € par action, et confirmé la possibilité d'offrir une option à chaque actionnaire, via son intermédiaire financier, entre le paiement du dividende en actions ou en numéraire, celle-ci devant être exercée entre le 10 et le 24 juin 2020 inclus. Compte tenu des évolutions réglementaires et de l'harmonisation des standards européens en matière de dividende optionnel, la date limite d'exercice de l'option pourra, d'un intermédiaire financier à l'autre, varier d'un jour ou deux.

En sa qualité d'établissement chargé du service des titres de la Société CBo Territoria, BNP Paribas Securities Services a fixé **pour les actionnaires au nominatif pur**, la date limite de réception des réponses au **22 juin 2020 au plus tard**, afin de pouvoir assurer le contrôle et la centralisation des réponses des actionnaires au nominatif pur.

Les **actionnaires au nominatif pur** (hors personnes morales) ont la possibilité de participer en ligne en se connectant à leur compte sur Planetshares (<https://planetshares.bnpparibas.com/login>). S'ils ne disposent pas ou plus de leurs codes d'accès Planetshares, ils sont invités à contacter le **call center de la BNP Paribas Securities Services au 01 57 43 02 30** qui les guidera afin de générer un nouveau mot de passe et de se connecter.

Les **actionnaires au porteur** doivent se rapprocher de leur intermédiaire financier s'ils optent pour le paiement du dividende en actions.

Le prix de l'action remise en paiement est de 3,02 €, soit 90 % de la moyenne des premiers cours cotés aux vingt séances de bourse précédant la date de l'Assemblée, diminuée du montant du dividende.